

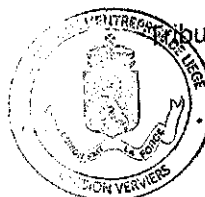


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belge



20009568



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

07 JAN. 2020

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : **0556 643 111**

Nom

(en entier) : **METALCASH**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue André Ernst 20, 4800 Verviers**

Objet de l'acte : Cession de parts

Le 24 Décembre 2019 s'est tenu à 16 heures, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL METALCASH, au siège social, Avenue André Ernst 20 - 4800 Verviers;

Tous les associés étant présents, point n'est besoin de justifier de l'envoi de convocations.

ORDRE DU JOUR: Cession de parts

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité le point suivant:

1. Monsieur BAKKALI Abdelmalik, habitant rue Auguste Dupont à 4800 Ensival cède 55 parts à Monsieur CHRONIS Nicolas, habitant à 4800 Verviers - Belgique, qui accepte avec effet immédiat.

2. Monsieur BAKKALI Abdelmalik reste actionnaire de 5 parts sociales qui seront cédée à Monsieur CHRONIS Nicolas en date du 1 Janvier 2022 sans qu'aucune assemblée générale ne soit nécessaire.

3. Les parts de Monsieur BAKKALI Abdelmalik ne pourront être cédée entre-temps à quiconque d'autre sans l'autorisation écrite de Monsieur CHRONIS Nicolas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30, après lecture et signature du présent procès-verbal.

CHRONIS Nicolas
Gérant

BAKKALI Abdelmalik
Associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2020 - Annexes du Moniteur belge